ECHO MUNICIPAL

Journal d'information communale de Moidieu-Détourbe

N° 207

Juin 2019

EDITO

Ces derniers mois, plusieurs actes d'incivilité ont été constatés sur le territoire de la commune. Fin décembre, le local de chasse construit par les bénévoles de l'Association Communale de Chasse Agrée (ACCA) dans le bois communal, a été en partie incendié.
Afin d'éviter tout risque d'accident, l'association a dû procéder à la destruction de cet espace. Utilisé par les chasseurs, il était mis gracieusement à disposition des marcheurs, cavaliers, vététistes et autres promeneurs. Il est regrettable que quelques individus, connus et identifiés, réduisent à néant le travail de bénévoles passionnés.

Le skatepark, inauguré il y a quelques semaines, a subi des tags, plus on moins artistiques. En effet, si certains d'entre eux peuvent être tolérés, d'autres à connotation politique n'ont pas leur place sur un espace public, fréquenté par des adolescents.

Trop fréquemment, ici et là, nous sont signalés des comportements routiers dangereux. Ce phénomène, qui n'est pas nouveau et pas propre à notre commune, est d'autant plus regrettable quand il concerne des routes empruntées en grande partie par des riverains (route du Vernéa, de la Détourbe, Château-Grillet…).

Il semble également que nous assistons à une recrudescence des nuisances causées par les aboiements de chiens, en l'absence de leur maitre. Il est rappelé à ces derniers que des solutions existent afin de rendre la vie des voisins plus sereine.

Ces informations ne doivent toutefois pas engendrer un pessimisme exagéré.
Positivons en soutenant les bénévoles des associations, qui durant la période estivale, vont vous proposer de nombreuses manifestations. Votre présence à celles-ci serait un précieux encouragement pour les personnes qui s'investissent pour amener un peu de dynamisme à notre village.

Les travaux d'aménagement de la Vesonne, destinés à améliorer le fonctionnement de la rivière en période de crues, vont se dérouler durant l'été. Une passerelle va être réalisée au droit de la RD 38.

Concernant le projet ¨Centre village¨, vous lirez en page intérieure, un état des lieux afin de vous informer et de couper court à certaines informations erronées que certains se plaisent à véhiculer.

Je conclurai mon propos en remerciant les assesseurs qui ont tenu les bureaux de vote lors des élections européennes, et en vous souhaitant à toutes et à tous une bonne lecture, et un bel été.

Gérard LAMBERT
Maire

ARTISANS – PROJETS – ÉCOLE- HISTOIRE - ENVIRONNEMENT - POLI-
MIE – COMMUNICATION – PROJETS CULTURE COMMUNE – PATRI-

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL

25 Janvier 2019

Absents excusés : Boris WILD (pouvoir à Carole PERNOUX), Noëlle FREZET (pouvoir à Gérard LAMBERT), Delphine THOLANCE (pouvoir à Sophie GUIBOURET), Christine NICOD (pouvoir à Christelle KOCALENIOS RAVEL).

Avant de commencer la séance, plusieurs informations :
- Félicitations adressées à Elsa KUNZLI qui a terminé à la deuxième place du championnat de France de cuisine mais première en pâtisserie et technique de cuisine.
- Condoléances adressées à la famille de Jacques NOCENTI pour le décès de sa maman.
- Condoléances adressées à la famille et aux proches de Pierre PLACE, compagnon de Mme Odette PERNIN, décédé à l'âge de 98 ans.
- Monsieur le Maire informe le conseil d'une lettre reçue le 7 janvier 2019 de Peggy ARNOULD, annonçant sa démission du Conseil Municipal pour cause de déménagement. Sa démission est donc effective depuis la date de réception de la lettre. Le Conseil Municipal se retrouve donc à 17 membres car il n'y a plus de candidat suivant sur la liste.

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2018 est approuvé.

Délibération n° 1-01-19 : Conventions de servitudes avec ENEDIS pour l'installation de postes de transformation électrique

La commune a été sollicitée pour mettre certaines parcelles à disposition d'ENEDIS pour l'installation de postes de transformation électrique et pour le passage de canalisations souterraines.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Consent à ENEDIS le droit d'occuper les terrains ci-après désignés :
- Parcelle cadastrée section ZC, n° 52, lieudit l'Amballon, pour l'installation d'un poste de transformation électrique,
- Parcelle cadastrée section AI, n° 211, lieudit Château-Grillet, pour l'installation d'un poste de transformation électrique,
- Parcelle cadastrée section AI, n° 380, lieudit Boulatière, pour le passage de canalisations souterraines,
- Parcelles cadastrées section AS, n° 16 et 47, lieudit Le Village, pour le passage de canalisations souterraines.

Autorise le Maire à signer les conventions de servitude à intervenir avec ENEDIS.

Délibération n° 2-01-19 : Mandat donné au Centre de Gestion de l'Isère afin de développer une convention de protection sociale complémentaire avec participation employeur.

Le Centre de Gestion de l'Isère propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts et les risques dans les domaines de la garantie maintien de salaire et de la complémentaire santé.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Charge le Centre de Gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé ouvert à l'adhésion facultative des agents, auprès d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance ou d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.
Prend acte que :
- Les caractéristiques du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de Gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.
- Ces contrats couvriront les domaines de la garantie maintien de salaire et de la complémentaire santé.
- Les agents de la commune pourront adhérer à tout ou partie des lots auxquels a adhéré la commune.
- La durée du contrat est de 6 ans à effet au 1er janvier 2020. Prorogation possible pour des motifs d'intérêt général pour une durée ne pouvant excéder un an.

Autorise le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 3-01-19 : Création d'un emploi permanent dans la filière technique

Vu le contrat de travail à durée déterminée du 01/03/2018 au 28/02/2019 pour un poste d'agent technique ;
Considérant la nécessité de pérenniser ce poste au sein des services techniques,

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL

25 Janvier 2019

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention,
Décide de créer un emploi dans la filière technique à compter du 1er mars 2019 dont les caractéristiques sont les suivantes :
Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux.
Grade : Adjoint Technique.
Fonctions : Agent polyvalent des services techniques principalement chargé de l'entretien des espaces verts.
Durée hebdo : temps complet (35h)
Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
Charge le Maire de procéder au recrutement et l'autorise à signer l'arrêté de nomination.

Commission Urbanisme :
- Des travaux ont été constatés sur une parcelle présentant un aléa fort alors que le permis de construire n'est pas encore instruit. La commission attend donc l'avis du service instructeur sur ce permis et s'il est refusé, des suites seront données.
- Il est rappelé que les administrés peuvent faire appel aux services d'un architecte-conseil du CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) pour demander un avis sur tous projets de construction ou d'aménagement.
- Problème d'écoulement des eaux pluviales constatés chemin des Fontaines.
- Une société recherche un site pour implanter une antenne GPS, proche de la RD 502. Il leur a été proposé le site où est déjà installée l'antenne de téléphonie (route d'Estrablin).

Voirie / réseaux :
- L'entretien des fossés a été réalisé avec les services de l'Agglo.
- Des démarches vont être engagées afin d'acquérir les terrains impactés par le nouveau pont des Granges.
- Déneigement : il a été remarqué qu'une portion de la route du Cancelet à la limite avec la commune de Savas-Mépin n'est pas déneigée.

Commission Centre-Village :
- **Halle** : Il reste à fixer les bardages en viroc sur les parois du local buvette. Les autres lots ont été réceptionnés le 08/01. Le bâtiment pourra être utilisé dès mars.

Par contre, le sol extérieur définitif ne pourra être réalisé qu'après la construction des autres bâtiments. En attendant, un sol provisoire en gravier sera réalisé.
Il est rappelé qu'au début du projet, il n'était pas prévu de transformateur. Ce n'est qu'en 2016 qu'il est apparu la nécessité d'en implanter un. Afin de permettre une meilleure intégration, en accord avec ENEDIS, il avait alors été décidé de l'intégrer à la partie buvette. Or, à la réalisation des travaux, ENEDIS a ordonné un recul d'au moins 1 mètre entre le transformateur et le local buvette, ce qui fait que l'intégration de ce transformateur n'est pas complètement réussie. Un habillage de celui-ci pourrait être réalisé à l'avenir.

- **Les plantations** sont en cours sur la Place de la Bascule et côté école élémentaire. Certaines seront reprises côté école maternelle.
- **Micro-crèche** : début des travaux le 4 février sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglo.
- La SEMCODA a demandé à son architecte (cabinet Barrios) de réactualiser le chiffrage. Ensuite la durée des travaux sera d'environ 18 mois pour mise hors d'eau hors d'air puis 6 mois pour terminer.
- **Cabinet paramédical** : Un bâtiment préfabriqué a été loué à un kinésithérapeute et une infirmière en attendant la construction du cabinet médical. Au même moment, les infirmières de Moidieu, précédemment installées aux Granges, ont ouvert un cabinet infirmier dans l'ancien local de l'auto-école. Afin de mettre fin à toutes polémiques éventuelles, un petit rappel des faits :

En 2015, un appel avait été lancé à tous les professionnels, les invitant à se faire connaître s'ils étaient intéressés par un local. Le 06/09/2016, il avait été décidé que toutes les demandes seraient renvoyées auprès de la SEMCODA afin de pouvoir travailler sur les aménagements intérieurs. Certains ont donc contacté directement la SEMCODA (c'est le cas du kiné) ; les plans étaient prêts mais le projet retardé du fait du recours contre le permis de construire. Ensuite une infirmière de Septème a contacté la Mairie en 2017 mais n'a pas donné suite, puis une autre infirmière nouvellement installée sur la commune (Mme PALANCHON).

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL

25 Janvier 2019

Aucune autre demande n'a été reçue et il a donc été proposé ce local provisoire à ces 2 professionnels, sans aucune préférence ni choix délibéré.

Commission personnel communal :
- Le nouveau régime indemnitaire a été présenté aux agents administratifs, périscolaires et d'entretien et sera présenté aux agents techniques début février.
- La commission devra se réunir pour évoquer des problèmes de ménage à l'école pendant les vacances scolaires.

Commission Vie associative / Communication :
- Le skate-park est terminé. Reste à prévoir l'aménagement paysager des abords.
- L'association « la Boule de l'Amballon » souhaite pouvoir disposer de terrains de jeux. Un chiffrage a été demandé pour la réalisation de jeux de longue dans la continuité des terrains de pétanque.
- La cabane des chasseurs a été vandalisée dans la semaine de Noël.
- Echo Municipal : Transmission des articles avant le 05/02 pour une parution début mars.

Commission scolaire / Jeunesse :
- Le restaurant intergénérationnel a été ouvert aux seniors mi-janvier. Les retours sont très positifs. Une réflexion est à mener sur les liens à créer entre les générations.

- Le comportement de certains enfants est compliqué, une exclusion de 2 jours de la cantine a été prononcée pour 2 d'entre eux. La responsable périscolaire Emilie MONGREVILLE recherche des solutions avec les parents.
- Accueil périscolaire : Des activités ont été maintenues malgré la fin des TAP et les retours sont positifs.

- Le Conseil Municipal Enfants visitera l'Assemblée Nationale le 08/06/2019 en compagnie de la députée de la circonscription Caroline ABADIE.
- Une demande de subvention de la MFR de St -André-le-Gaz au sein de laquelle est scolarisé un moidillard sera discutée en commission.

. **Commission Bâtiments communaux :**

- **Extension du local technique** : les travaux avancent malgré le retard du charpentier. Les agents techniques ont commencé la partie sanitaire.
- **Alarmes** : Il est prévu de changer les alarmes anti-intrusion des bâtiments communaux. Celle du groupe scolaire a été changée pendant les travaux de restructuration, celle de la salle polyvalente est en cours. Il a été décidé de changer celle de la Mairie avant les travaux de rénovation car cela n'aura pas de grande incidence sur les futurs travaux. Le changement de celle du local technique sera arbitré au moment de la préparation budgétaire.

————————————————————————

1er Mars 2019

Absents excusés :Sophie GUIBOURET (pouvoir à Gérard LAMBERT).

Délibération n° 1-03-19 : Cession d'une partie d'un tènement immobilier cadastré section AS N° 1 à Vienne Condrieu Agglomération

La commune est propriétaire d'un tènement immobilier sis 15 chemin du moulin, cadastré section AS n° 1, d'une superficie de 1150 m², qui regroupe l'ancienne cantine avec sa cour d'école et une maison d'habitation.
Dans le cadre de la création d'une micro-crèche à Moidieu-Détourbe, l'agglomération a sollicité la commune, afin de pouvoir disposer de la surface bâtie de l'ancienne cantine et de sa cour attenante, qui n'ont plus d'utilité de rester dans le patrimoine privé de la collectivité.
La commune a alors consenti de céder une partie de sa propriété à l'agglomération, sous réserve de procéder à une division du tènement, afin de conserver la maison d'habitation actuellement occupée par un locataire.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve la cession d'une partie du tènement sis 15 chemin du moulin à Moidieu-Détourbe, cadastrée section AS n° 1p, d'une surface totale de 636 m², moyennant le prix d'un euro.
Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL

1er Mars 2019

<u>Délibération n° 2-03-19</u> : Rénovation Eclairage Public Château-Grillet Tranche 2

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, la 2ème tranche de travaux de rénovation de l'éclairage public de Château-Grillet.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération : 41 179 €
- Montant total des financements externes : 37 715 €
- Participation aux frais du SEDI : 196 €
- Contribution prévisionnelle aux investissements : 3 268 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération décrite ci-dessus avec une participation prévisionnelle de **3 464 €** (frais SEDI + contribution aux investissements).

<u>Délibération n° 3-03-19</u> : Convention pour l'installation et la maintenance d'un système de télé-relève des compteurs d'eau à l'église

Dans le cadre du marché passé avec le Syndicat des Eaux de l'Amballon pour l'installation du service de télé-relève des index des compteurs d'eau du syndicat, la société SAUR sollicite la commune pour l'autorisation d'implanter un concentrateur destiné à recevoir les informations émises par les modules radio des compteurs d'eau. L'installation idéale de ce concentrateur serait l'église puisqu'implantée au centre du village.

Une convention est proposée entre le Syndicat des Eaux de l'Amballon, la SAUR et la commune.

Après avoir pris connaissance du projet de convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 contre et 2 abstentions,

Autorise l'installation d'un concentrateur à l'église pour la télé-relève des compteurs d'eau.

Approuve les termes de la convention jointe à la présente délibération.

Autorise le Maire à signer ladite convention et plus généralement à faire le nécessaire pour l'application de cette délibération.

<u>Délibération n° 4-03-19</u> : Ajout d'un tarif au restaurant intergénérationnel

A ce jour, il existe trois tarifs différents au restaurant intergénérationnel :

Tarif des enfants scolarisés sur la commune : 3,80 €

Tarif enseignant et agent municipal : 5,20 €

Tarif résidant de 70 ans et + : 10,00 €.

La commission scolaire propose de fixer un tarif plus avantageux aux agents communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 3 abstentions,

Décide de fixer le tarif du repas des agents communaux au restaurant intergénérationnel à 4,00 €.

Précise que les autres tarifs restent inchangés.

<u>Délibération n° 5-03-19</u> : Subvention exceptionnelle à l'association SAM

L'association « Savate à Moidieu » (SAM) s'engage dans la labellisation pour accueillir du public en situation de handicap. Pour cela, il est nécessaire de suivre une formation dont le coût est de 200 €.

Au vu de la situation financière de l'association, la commission « Vie Associative » propose de verser une subvention exceptionnelle prenant en charge le coût de formation + les frais d'hôtel soit 300 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « Savate à Moidieu ».

<u>Commission Urbanisme :</u>

- Des travaux avaient été constatés sur une parcelle présentant un aléa fort alors que le permis de construire n'était pas encore instruit. Le dossier est revenu du service instructeur avec un refus. La commission étudiera la suite à donner allant peut-être jusqu'à une demande de démolition.
- Une rencontre a eu lieu au cabinet infirmier situé dans le local de l'ancienne auto-école avec Virginie GARNIER du service « commerce » de Vienne Condrieu Agglomération pour voir l'accessibilité de ce local.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL

1er Mars 2019

Commission scolaire / Jeunesse :
- Projet de sensibilisation aux écrans sur les 6 communes du Contrat Enfance Jeunesse.
- L'ouverture d'une classe élémentaire semble se confirmer mais il y a un risque de fermeture en maternelle. Les demandes de dérogations pour la prochaine rentrée seront étudiées en fonction des prévisions d'effectifs.
- Accueil de loisirs sans hébergement : hausse de la fréquentation sur les 6 communes. Un deuxième site s'ouvre à Estrablin.

Voirie / réseaux :
- Constructel prévoit une intervention pour les logements locatifs chemin des Fontaines, ce qui impactera la circulation au village.
- Problème d'assainissement vers le restaurant scolaire.

Commission Bâtiments communaux :
- Appartement communaux : Nécessité de changer les fenêtres de l'appartement au-dessus de la Poste et des travaux de rénovation sont à prévoir sur le conduit de cheminée à l'appartement du Chemin du Moulin.
- Halle : Le sol provisoire qui a été réalisé est le fond de forme en grave qui était prévu initialement dans le marché de travaux. Il est possible de réaliser une couche de finition mais qui sera enlevée lors de la réalisation du sol définitif. Le conseil estime qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une meilleure finition qui qui impliquerait une dépense inutile.

Questions diverses :

- Un état des lieux des points de défense incendie a été réalisé par le SDIS.
- Une classe de 1ère STAB du lycée Agrotec visitera la commune le 18 mars pour étudier les pratiques agricoles et environnementales. Une présentation est prévue à la Mairie puis sur une exploitation agricole.
- Travaux de rénovation programmés par l'OPAC sur les 3 appartements de la Source.

29 Mars 2019

Absents excusés : Delphine THOLANCE (pouvoir à Carole PERNOUX), Christine NICOD (pouvoir à Christelle KOCALENIOS RAVEL).

Délibération n° 6-03-19 : Compte Administratif 2018
Après présentation des conditions d'exécution du budget principal de l'exercice 2018, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame GUIBOURET, premier adjointe en charge des finances, par 16 voix pour, **adopte** le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

	Résultat exercice 2018 :		
	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	1 382 259,64	1 312 322,30	69 937,34
Investissement	1 680 302,41	1 837 190,25	-156 887,84
Résultat	**3 062 562,05**	**3 149 512,55**	**-86 950,50**

	Résultat de clôture :		
	Résultat antérieur reporté	Résultat 2018	Résultat clôture
Fonctionnement	249 578,35	69 937,34	319 515,69
Investissement	74 488,78	-156 887,84	-82 399,06
Total	**324 067,13**	**-86 950,50**	**237 116,63**

Délibération n° 7-03-19 : Adoption du Compte de Gestion 2018
L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Vienne Agglomération et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2018 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Délibération n° 8-03-19 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
Vu le Compte Administratif 2018,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 319 515,69 €

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL

29 Mars 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :	
A. Résultat de l'exercice	69 937,34
B. Résultats antérieurs reportés	249 578,35
C. Résultat à affecter (= A+B)	**319 515,69**
D. Solde d'exécution d'investissement	-82 399,06
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	4 052,00
Besoin de financement (= D+E)	**- 78 347,06**
AFFECTATION (= C)	319 515,69
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	**78 347,06**
Dont couverture du besoin de financement	78 347,06
Dont mise en réserves	0
2) Report en fonctionnement R 002	**241 168,63**
DEFICIT REPORTÉ	0

<u>Délibération n° 9-03-19</u> : Impôts locaux – Vote des taux pour l'année 2019

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes locales restantes et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2019,

Considérant que les bases d'imposition prévisionnelles communiquées par l'Etat en 2019 permettent de rapporter 26 250 € supplémentaires (soit + 5,49 %) à la commune sans toucher aux taux,

Considérant que le budget communal s'équilibre sans augmentation des taux des trois taxes locales,

Après avis de la commission des finances, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de maintenir les taux d'imposition en 2019 rapportant les produits suivants :

	Bases prévisionnelles	Variation des bases	Taux 2019	Variation du taux	Produit attendu 2019	Variation du produit
Taxe d'habitation	2 137 000	6,42%	12,10%	0%	258 577 €	6,42%
Taxe foncière bâti	1 279 000	5,01%	22,19%	0%	283 810 €	5,01%
Taxe foncière non bâti	74 500	1,93%	37,00%	0%	27 565 €	1,92%
Total	3 490 500	8,80%		0%	569 952 €	5,49%

<u>Délibération n° 10-03-19</u> : Budget primitif 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil les conditions de préparation du budget primitif et présente les grandes lignes de la section de fonctionnement et d'investissement en recettes et en dépenses.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions,

Adopte le budget primitif pour l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	**1 376 658,63**	**1 376 658,63**
Dont crédits votés	*1 376 658,63*	*1 135 490,00*
Dont résultat reporté	*0*	*241 168,63*
Investissement	**1 124 836,69**	**1 124 836,69**
Dont crédits votés	*625 889,63*	*704 236,69*
Dont résultat reporté	*82 399,06*	*0*
Dont Reste à réaliser	*416 548,00*	*420 600,00*
TOTAL	**2 501 495,32 €**	**2 501 495,32**

Précise que ce budget a été établi en conformité avec la nomenclature M 14.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL

29 Mars 2019

<u>Délibération n° 11-03-19</u> : Convention de partenariat pour l'organisation de Ciné-été

La convention est arrivée à échéance en 2018. Une nouvelle convention a été élaborée pour 2019, reconductible tacitement 2 fois 1 an, afin de fixer les rôles et engagements de chaque partenaire.

Ainsi les communes participantes s'engagent à prendre en charge les frais de projectionniste qui s'élèvent à **810 €** TTC par séance.

Les parties à la présente convention s'entendent pour rappeler que chaque Commune – y compris la Ville de Vienne - accueillant une séance de projection Ciné Eté prend en charge :
L'obtention des demandes d'autorisation de l'espace public,
L'installation matérielle, en collaboration avec le projectionniste,
La mise en place du personnel de surveillance de la manifestation,
L'assurance,
Le surcoût des frais de projectionniste si la Commune choisit de faire une séance exceptionnelle (par exemple pour l'installation d'un écran de très grande taille),
La diffusion et la distribution des supports de communication,
La communication de l'opération sur des supports propres à la Commune (par exemple dans les bulletins d'information municipale).
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve les termes de la convention de partenariat pour l'organisation de Ciné-été.
Autorise le Maire à signer ladite convention à intervenir avec Vienne Condrieu Agglomération et la Ville de Vienne.

<u>Délibération n° 12-03-19</u> : Conception-réalisation pour la modification de la chaufferie bois granulés existante et création d'un réseau de chaleur : Lancement de la consultation et octroi d'une prime aux candidats ayant pleinement satisfaits aux exigences de la consultation

Afin de permettre l'ouverture de la micro-crèche prévue en janvier 2020, il est prévu de modifier la chaufferie bois granulés du groupe scolaire et de créer un réseau de chaleur.

Il est proposé de mettre en œuvre une procédure adaptée invitant les candidats, respectant les compétences et les capacités financières et techniques requises, à présenter une offre accompagnée de prestations correspondant à un niveau d'avant-projet, permettant de visualiser le projet proposé, tant d'un point de vue technique qu'économique.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une prime d'un montant **de 1 000 €** à chacun des soumissionnaires sélectionnés qui aura remis une offre et des prestations conformes aux documents de la consultation.

La rémunération du titulaire du marché public tiendra compte de la prime reçue pour sa participation à la procédure et sera incluse dans le calcul de ses honoraires.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le principe de recourir à un marché de conception réalisation en vue de l'attribution d'un marché portant sur la conception et la réalisation de la chaufferie bois et de son réseau de chaleur.

Autorise le Maire à lancer la consultation pour le recrutement d'un prestataire, sous la forme d'un marché de travaux de conception-réalisation d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur sur la commune, ainsi que toutes les consultations nécessaires à sa réalisation.

Décide que les soumissionnaires qui auront déposé une offre au marché de conception-réalisation bénéficieront chacun d'une prime d'un montant de 1 000 € sous réserve qu'ils aient remis une offre et des prestations conformes aux documents de la consultation, et selon les conditions qui seront fixées dans le règlement de consultation.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL

29 Mars 2019

Commission Centre-Village :

- **Micro-crèche** : les travaux sont en cours sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agglo. L'ouverture est décalée à janvier 2020.

- **Aménagement de la Vesonne** : le SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval), issu de la fusion des syndicat de rivières Bièvre Liers Valloire, des 4 Vallées, de la Sanne et de la Varèze, devrait réaliser les travaux cet été.

- **Aménagement du Clos** : Une réunion est programmée le 16 avril entre les acteurs du projet (Mairie, Vienne Condrieu Agglomération, SEMCODA, BARRIOS architecte, SIRRA et bureau OPC).

Commission Vie associative / Communication :

- **Skatepark** : L'inauguration a eu lieu le 24 mars avec la présence des financeurs et la participation d'une centaine de jeunes venus de toute la région.
- **Echo :** Des problèmes récurrents de distribution de l'Echo sont constatés. Il faudra envisager une autre solution (distribution par les conseillers municipaux ?).

Voirie / réseaux :

- L'aménagement définitif du second rétrécissement de chaussée avec **passage alterné aux Granges** est en cours de réalisation par l'Agglo.
- **Eclairage de la halle** : une rencontre est programmée avec le SEDI pour régler l'éclairage public du bâtiment et programmer une extinction de 23h à 6h environ.
- **Le chemin de Combe Gelée** a été rénové par les agents techniques municipaux.

Commission Bâtiments communaux :

Extension du local technique : les travaux intérieurs sont en cours de réalisation par les agents techniques municipaux.

CCAS :

- Célébration des 90 ans de Madame Rey.
- Présentation d'une offre de mutuelle à l'occasion d'une réunion de l'association des Roses d'Automne.

Gestion des déchets (Agglo) :

- Vienne Condrieu Agglomération souhaite étendre le système de tri à tous les plastiques (tels les pots de yaourt) avec pour objectif d'atteindre un taux de tri de 75 %.
- L'agglo souhaite 2 référents Ambroisie par commune, un élu et un deuxième qui peut être soit un élu, soit un agent. Jean ROUAT et Jean-Pierre GUIBERT sont désignés.

Questions diverses :

- La commune est invitée à la cérémonie de remise du label zéro phyto avec la commune de Septème.
- L'ACCA recherche un nouveau local suite à l'incendie de la cabane de chasse au Bois Communal. Il est proposé le sous-sol du Mille-Club.

TRAVAUX SUR LA VESONNE

Les travaux de restauration environnementale et de prévention des inondations de la Vesonne sur la commune de Moidieu-Détourbe, au niveau du lieu-dit « Les Meuniers », vont débuter dès le mois de juillet.

Ce projet, initié par le Syndicat rivières des 4 Vallées, devenu aujourd'hui le SIRRA, a été co-construit avec les riverains directement concernés par les aménagements. Le projet concerté a été présenté le 09 novembre 2017.
Après une période d'instruction règlementaire et dans le respect de la loi relative aux travaux en rivière, les aménagements vont pouvoir commencer.

Quels sont les objectifs de la restauration ?

Parce que la rivière est mobile et que son débit est variable, elle a besoin d'un espace de bon fonctionnement qui suppose des berges naturelles pour dissiper son énergie et des espaces de liberté pour pouvoir déborder (dans des zones maîtrisées, hors des enjeux).
Créés pour protéger des enjeux locaux, certains ouvrages anciens (merlons, murs, digues) construits le long de la Vesonne entravent le bon fonctionnement général du cours d'eau et accentuent par ailleurs les dégâts causés par les crues. La présence du mur en galets roulés en rive gauche, par exemple, favorise les débordements vers la berge opposée du côté des habitations.
La végétation est également primordiale pour assurer, entre autres, le maintien des berges. Sur la Vesonne, sa répartition est trop hétérogène et de qualité plutôt moyenne.
Les travaux menés vont permettre de réduire les inondations, restaurer l'espace de bon fonctionnement de la rivière, améliorer la végétation des berges, restaurer des zones pour l'étalement des crues et réguler le transport sédimentaire (écoulements des cailloux, gravier...).

Quels travaux vont être réalisés ?

- Augmentation de la sinuosité du lit sur près de 250 mètres linéaires (à partir du pont de la route de Septème) pour dissiper l'énergie, diversifier les écoulements et les habitats.
- Création d'un nouveau lit à gauche du mur, le lit actuel devenant un bras secondaire. Ces aménagements permettront de contenir des crues supérieures.
- Création d'un lit d'étiage (faibles débits) pour concentrer l'eau et limiter les périodes d'assec.
- Démantèlement du passage à gué actuel et de la passerelle (car bloquant les écoulements)
- Démantèlement partiel du mur Dauphinois et restauration de sa partie centrale afin de conserver cet élément patrimonial.
- Reprofilage des berges en pentes plus douces.
- Végétalisation des berges permettant une stratification progressive favorable au bon état écologique des cours d'eau (arbre, arbustes et plantes semi-aquatiques).
- Mise en place d'une clôture en bois en rive droite.

TRAVAUX SUR LA VESONNE

Sont également étudiés :
La création d'une passerelle piétonne en aval du pont.
La création d'un cheminement en rive gauche qui offrira un point de vue sur la Vesonne et créera une liaison entre le nouveau centre-bourg et les différents quartiers riverains

Quand auront lieu les travaux ?

Le chantier sera réalisé en deux phase

⇒ Les travaux d'abattage et de terrassement seront réalisés entre juillet et septembre, durant la période d'assec (environ 8 à 10 semaines).

⇒ Les travaux de végétalisation des berges seront réalisés en novembre (environ 2 semaines).

Des barrières de chantier occultantes seront mises en place sur la rive droite pendant toute la durée du chantier.
Les bénéfices attendus sont multiples mais il faudra s'armer de patience pour profiter de la valeur paysagère de ce projet. En effet pour mener à bien les travaux, la végétation va être partiellement coupée et même si les berges seront rapidement revégétalisées, de manière plus dense et grâce à des essences d'autant plus variées, quelques années seront nécessaires avant de pouvoir profiter d'une ripisylve de qualité.

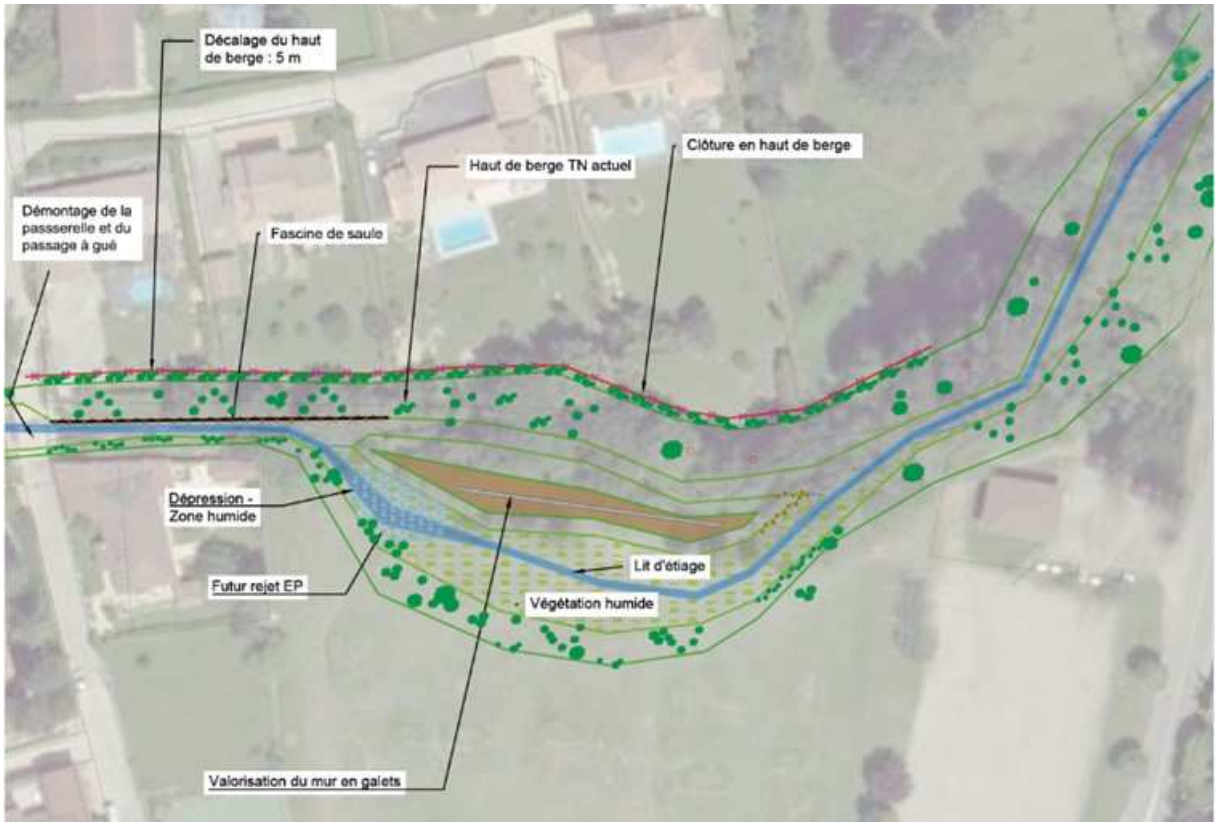

BUDGET COMMUNAL 2019

Budget de fonctionnement, montant total : 1 376 659 €

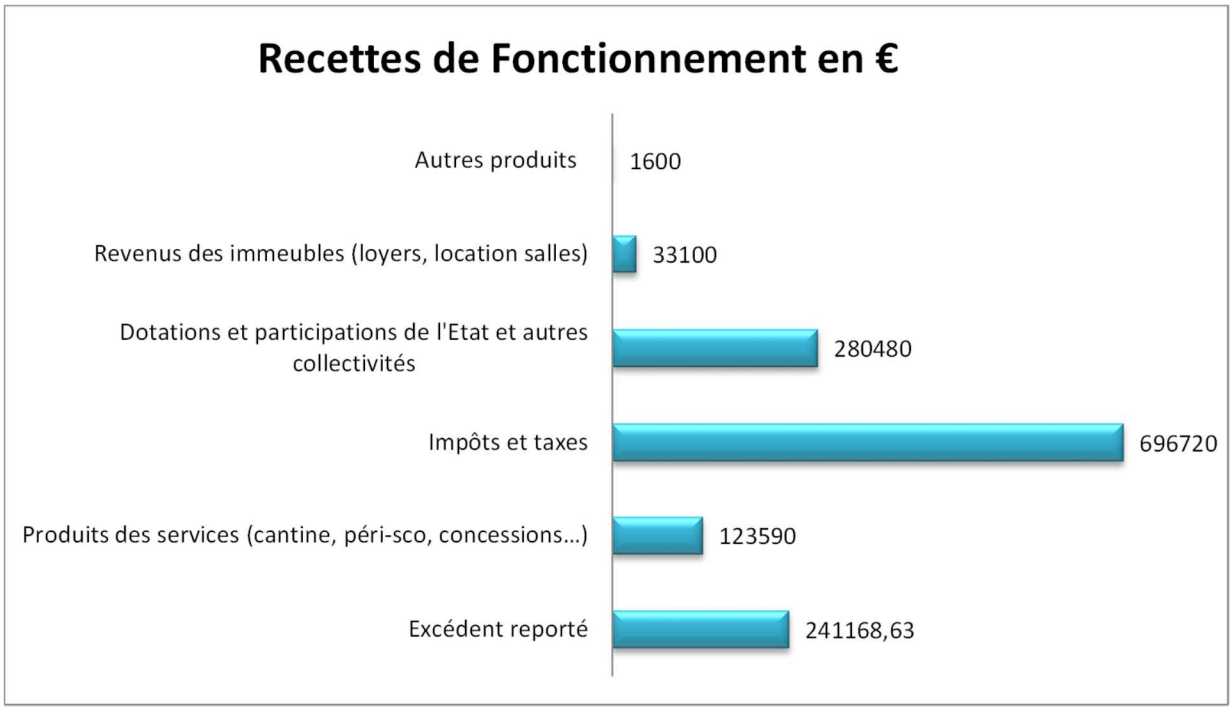

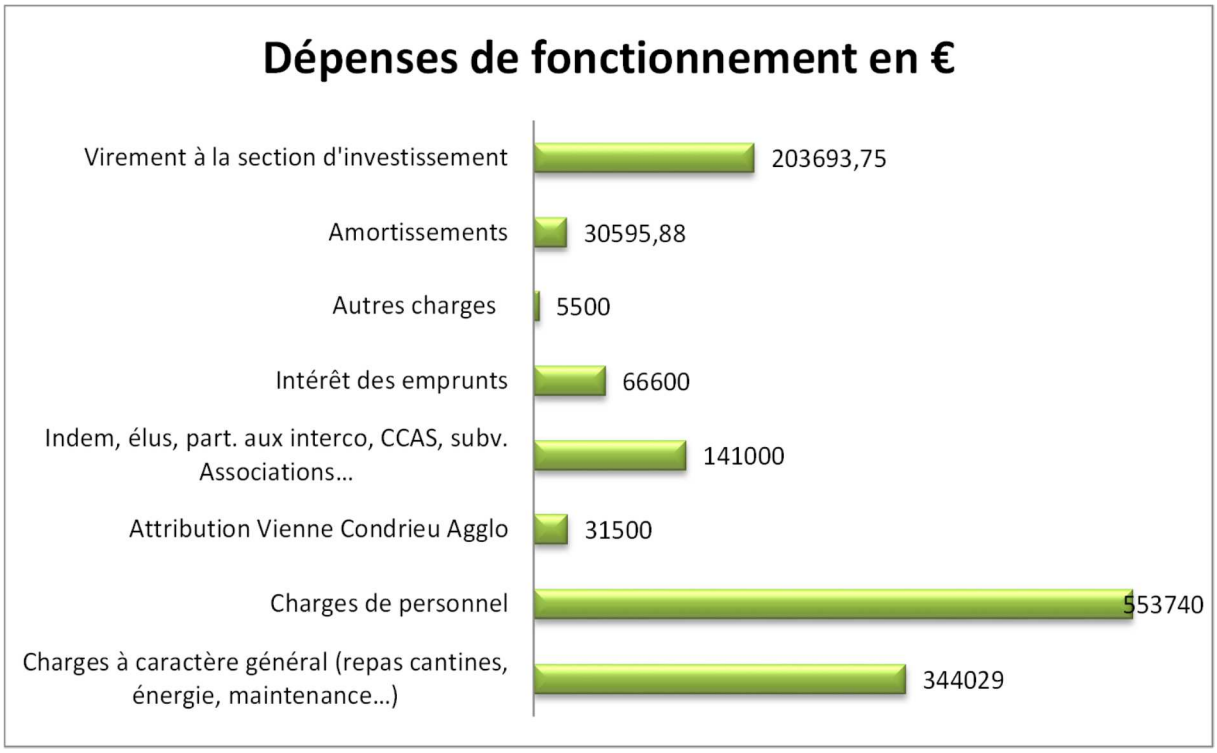

BUDGET COMMUNAL 2019

Budget d'investissement, montant total : 1 124 837 €

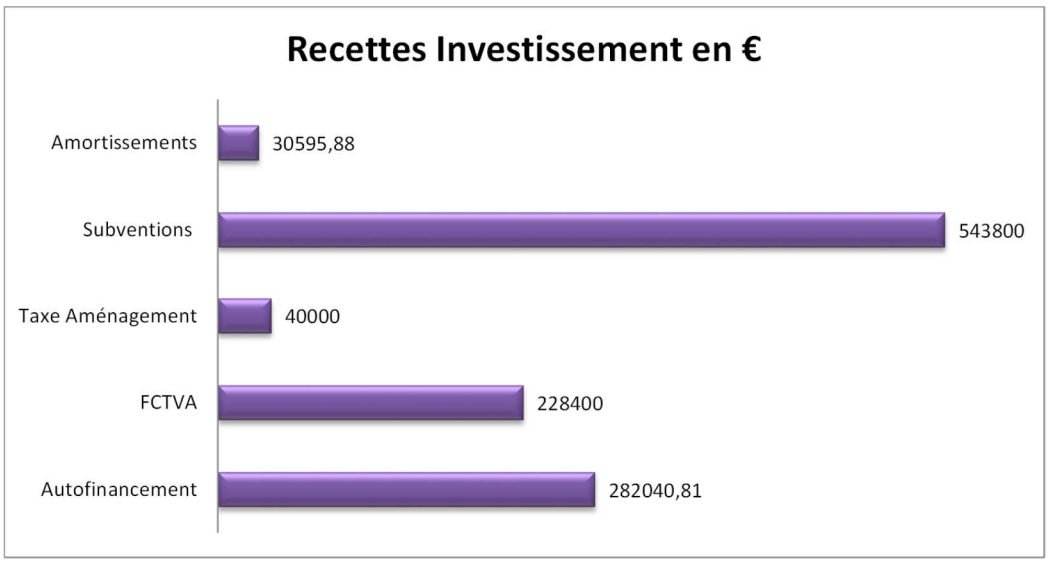

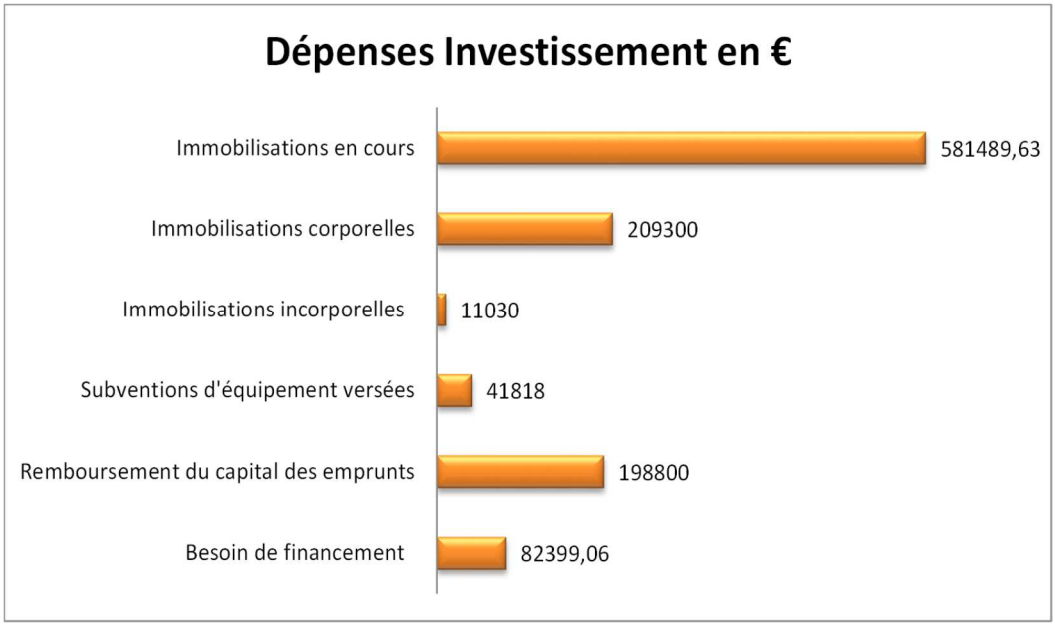

Détail des Investissements :

Immobilisations corporelles :

dont aquisitions terrains	12 000
dont cimetière (reprises concessions, colombarium, plantations)	20 000
dont Mairie (rénov. Toiture, alarme)	15 600
dont Travaux logements loués	9 000
dont extension local technique	93 700
dont voirie (montée des Pavés, chemin des chevreuils + prés + panneaux)	35 800
dont matériel bureau et informatique (Serveur + baie brassage)	12 000
dont mobilier (bureaux nouvelle classe)	8 500
dont autres (équipt scolaire, rideaux cantine...)	2 700

POINT PROJET CENTRE VILLAGE

Suite au recours intenté par quelques riverains en 2017, les travaux n'ont pas pu démarrer. Il s'agissait de l'aménagement du centre village : 47 logements dont 17 sociaux, 550m² de commerces, une maison paramédicale, la place du village, la création de parkings, la sécurisation des axes routiers.

La première conséquence a été l'impossibilité de raccorder l'école élémentaire et la future micro-crèche à la chaudière collective prévue avec la construction des logements.
La municipalité a dû en priorité, revoir le système de chauffage. Pour cela, des frais supplémentaires ont été engagés. A ce jour, une solution a été trouvée et sera en fonctionnement pour l'hiver prochain. Le surcoût est de plus de **150 000 € HT**.
Cela permettra l'ouverture, comme prévu, de la micro-crèche en janvier 2020. Ainsi, nous pouvons maintenir la promesse de ce service **public qui sera** géré par Vienne Condrieu Agglomération.

La seconde conséquence est le retard pris pour l'installation des professions médicales. La commune a donc conservé une partie des bungalows de l'école provisoire pour permettre l'installation d'un kinésithérapeute et d'une infirmière. D'autres professionnels pourraient les rejoindre en attendant la construction de la maison paramédicale.

La troisième conséquence est que la Halle, financée par le **C.C.A.S** (Centre Communal d'Action Sociale) **est actuellement au milieu d'une zone de chantier. Ce bâtiment a dû être réalisé selon le planning prévu afin de percevoir les subventions accordées. Sa mise en usage s'effectuera à partir de septembre.**

La quatrième conséquence est que le centre village ressemble à un **CHANTIER**. Il en sera ainsi tant que le projet **SEMCODA** (constructeur de l'ensemble des bâtiments) ne pourra pas démarrer.
Les attaquants du projet, ont été déboutés de toutes leurs demandes. Depuis janvier 2019, l'équipe municipale a relancé le dossier. Entre temps, une nouvelle loi de finance a considérablement diminué l'aide de l'Etat pour la construction des logements.
La **SEMCODA** doit donc refaire tous les calculs de l'équilibre financier. Une réponse sera donnée courant juin. A partir de cette date**,** l'impact sur le prix au m² des logements, des commerces **et** de la maison paramédicale sera connu. La **SEMCODA** met tout en oeuvre pour que l'équilibre financier initial soit respecté.
A l'automne, en fonction des retours du constructeur, **la commune décidera** des modalités techniques, financières et délais de construction de l'ensemble.

L'équipe municipale est **particulièrement** désolée du retard **de ce chantier très important attendu par la population depuis de nombreuses années** et des coûts inhérents. Ce sont **deux ans de perdus**, mais la volonté et l'engagement demeurent afin de permettre l'aboutissement de ce projet selon les choix déterminés **après la consultation et la concertation** de l'ensemble de la population moidillarde.

L'équipe municipale

RAM

Les 3 **R**elais **A**ssistantes **M**aternelles du Secteur Est de Vienne Condrieu Agglomération couvrent les communes suivantes :

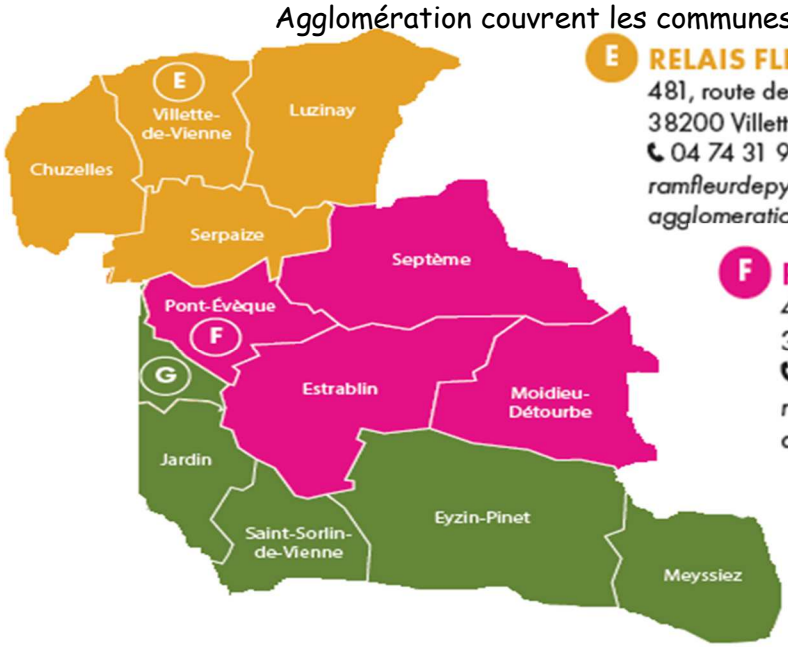

E RELAIS FLEUR DE PYRUS
481, route de Marennes
38200 Villette-de-Vienne
04 74 31 90 24
ramfleurdepyrus@vienne-condrieu-agglomeration.fr

F RELAIS GRAINE DE MALICE
40, rue Louis Leydier
38780 Pont-Évêque
04 74 54 05 00
ramgrainedemalice@vienne-condrieu-agglomeration.fr

G RELAIS DU CHÂTEAU
4, place du Château
38200 Vienne
04 74 57 73 43
ramduchateau@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Le RAM est un service **gratuit**. Il offre un lieu d'échanges et de rencontres aux **parents**, aux **professionnels** de l'accueil individuel (assistante maternelle, garde à domicile), aux **enfants**.

La responsable du RAM accompagne en toute **neutralité**

PARENTS

- **Vous cherchez un mode d'accueil pour votre enfant :**
  Mise à disposition de listes d'assistantes maternelles disponibles, d'outils contractuels pour accompagner la relation employeur / salariée, soutien parental
- **Vous employez déjà une assistante maternelle:**
  Participation à la vie du RAM (RDV individuels, ateliers d'éveil, temps festifs, conférence, Porte Ouverte…), Soutien parental.

ASSISTANTES MATERNELLES, GARDES A DOMICILE

- **Vous souhaitez des informations sur les métiers de l'accueil individuel :**
  Renseignements et orientation
- **Vous êtes déjà professionnelle :**
  Recueil des disponibilités pour la mise à jour des listes.
  Accompagnement de la relation salariée / parent employeur (outils contractuels et soutien professionnel)
  Participation à la vie du RAM (RDV individuels, ateliers d'éveil, temps festifs, conférence, Porte Ouverte…)
  Partage d'expériences avec d'autres professionnels, acquisition de nouvelles connaissances, valorisation et développement de vos compétences : Actions de professionnalisation avec la responsable du RAM pendant les temps collectifs, avec un intervenant extérieur ou dans le cadre de la formation continue

ENFANTS

- L'espace ludique du RAM accueille les enfants de 0 à 3 ans sous la responsabilité de leur assistante maternelle ou de leurs parents
- Ils participent à des ateliers d'éveil répondant à leurs besoins **dans un cadre collectif**

Conseils en environnement

Les obligations liées à votre jardin

Si un différent s'installe entre vous et votre voisin au sujet de votre jardin, la meilleure solution est d'essayer de trouver un accord à l'amiable . Vous devez aussi consulter votre mairie pour vérifier les obligations locales en la matière, Si cela ne donne rien, faites appel à un conciliateur auxiliaire de justice (gratuit) ou un médiateur. En dernier recours, lancez une action en justice

CONCILIATEUR DE JUSTICE : Mme Chantal LINAGE

Permanences gratuites. Chantal Linage, conciliateur de justice pour le canton de Vienne-Sud, tient des permanences gratuites un mercredi sur deux, de 9h00 à 13h00, sur rendez-vous à la mairie de Jardin au 04 74 31 89 31 ou par e-mail : chantal-linage@orange.fr.

SKATEPARK

Dimanche 24 Mars, régnait une grand effervescence sur le site du complexe sportif de l'AMBALLON avec en prime un magnifique soleil.

La municipalité et le groupe de jeunes qui ont participé à l'élaboration du projet de création du SKATEPARK avaient organisé une journée d'animation. En matinée, les enfants avaient été conviés à une séance d'initiation encadrée par les moniteurs de l'association NEW WIND.

La journée se poursuivait avec l'inauguration officielle de cet équipement en présence des élus de la commune et des conseillers départementaux Elisabeth CELLARD et Erwan BINET.

Un food truck permettait aux participants de se restaurer dans une ambiance conviviale.

Durant l'après-midi, une centaine de Riders confirmés venus de Lyon, Villeurbanne, Valence, Annonay, Bourgoin, Condrieu, Salaise et Vienne ont enchainé les démonstrations très appréciées par le public local.

La municipalité soulignait la réussite du travail collaboratif réalisé en partenariat avec le groupe d'ados, les élus, le prestataire E2S, les services techniques communaux et Valentin VIENNOIS véritable passionné, membre de l'association NEW VIND qui a prodigué de judicieux conseils pour la réalisation de cet équipement.

Après l'aire de jeux pour les tous petits située devant la Mairie, le city STADE à proximité du groupe scolaire, ce SKATEPARK vient compléter les équipements dédiés à la jeunesse.

Le coût de cet équipement s'est élevé à 67 700 € HT.
Subventionné à hauteur de 47,53%.
Soit un reste à charge pour la commune de 35 522 €.

LES AMIS DE LA PETANQUE

Qui sommes -nous ?

L'association « Les Amis de la Pétanque » basée à Moidieu Détourbe » est une association loi 1901 qui s'est créée en 2006 sous la houlette d'une poignée de passionnés de la petite boule.

Le but de l'association est de proposer à tous les amateurs de pétanque de venir faire des rencontres amicales avec des joueurs de tous horizons, mais ayant comme passion commune la pratique de la pétanque en tant que loisirs.

Nous sommes partis d'une dizaine de membres la première année pour nous retrouver en 2019 à environ 150 adhérents.

En 2009 est venue s'adjoindre une section licenciée à la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal de plus de 130 joueurs où sont mises en avant les compétitions par équipe, championnats des clubs et Coupe de France des clubs. Début 2011 a été inaugurée une école de pétanque afin de proposer aux jeunes pétanqueurs un encadrement plus adapté à leur désir de pratiquer la pétanque tant en loisirs qu'en compétition.

L'Ecole de Pétanque propose quant à elle des entraînements à nos jeunes joueurs tout au long de l'année, ainsi que la participation aux compétitions qui leur sont réservées. L'Ecole est encadrée par des éducateurs reconnus par la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal. N'hésitez pas à les contacter et à venir voir le déroulement d'un entraînement si l'un de vos enfants a envie de nous rejoindre.

Que proposons-nous ?

Chaque année, les Amis de la Pétanque proposent différents évènements à leurs adhérents avec :

- **une vingtaine de concours** sociétaires « loisirs » chaque vendredi de début avril à fin septembre et chaque jeudi après-midi de mars à octobre
- **les 4 Jours de Pétanque** de Moidieu Détourbe, sous forme de 3 Challenges doublettes senior, 1 concours en doublette jeunes et un Challenge Tête à Tête ouverts à tous
- **un banquet de fin d'année** au cours de laquelle sont remises des récompenses aux bénévoles méritants de l'année

L'association propose également à travers sa section « Licenciés » la participation aux différents Championnats des Clubs (seniors, féminines, vétérans, jeunes) ainsi que la participation aux différents qualificatifs aux Championnats d'Isère.

Comment nous rejoindre ?

Pour nous rejoindre, il suffit de contacter un des membres du Bureau (liste ci-dessous) ou tout simplement de venir découvrir notre association au cours d'un des concours amicaux du jeudi ou du vendredi qui ont lieu du début du mois d'Avril à fin Septembre au Complexe Sportif de l'Amballon.

Franco DESIDERI	**06 72 67 37 50**	**Président**
Louis CEAGLIO	**06 18 17 08 27**	**Vice-Président (Loisirs)**
Maxime VIVIER	**06 67 76 51 22**	**Vice-Président (Licenciés)**
Stéphane TRACANELLI	**06 85 47 38 48**	**Trésorier**

La saison des Championnats a démarré fort pour cette saison 2019.
En effet, dès le premier d'entre eux, **les Amis de la Pétanque remportent le titre de Champion d'Isère doublette masculin à Grenoble**. Nicolas TAVIAND associé à Cédric GUIRONNET obtiennent leur billet pour le Championnat de France de la discipline à Dijon fin août.
Dans la foulée de cet excellent début, les Amis de la Pétanque obtiendront plusieurs qualifications au Championnat de Ligue (triplette masculin, triplette jeu provençal).
Chez les jeunes de l'École de Pétanque, nous obtiendrons également plusieurs qualifications au Championnat de Ligue doublette, bravo à notre relève !
Autre temps fort à Moidieu-Détourbe cette année, nous avons eu la mission d'organiser le Championnat d'Isère triplette vétérans au mois d'avril.
Malgré une météo abominable, oscillant entre vent, pluie et grêle, plus de 120 équipes sont venus en découdre sportivement sur nos terrains sélectifs. Chapeau à nos bénévoles qui ont su s'adapter aux rudes conditions et qui récoltent les félicitations du Comité d'Isère !

Les Amis de la Pétanque, plus qu'un Club, un État d'Esprit !

Vous avez également l'opportunité de rejoindre notre groupe de bénévoles sans qui l'association ne pourrait exister, et venir partager avec nous la bonne humeur et l'état d'esprit associatif que nous nous faisons fort de promouvoir.

FC MOS3R

ATOUT JEUNESSE :
Double accession pour les U15 et les U17

Après avoir reçu début mars le label Jeune du district de l'Isère récompensant le travail, le fonctionnement et l'encadrement du club sur les catégories jeunes, le club vient d'écrire une nouvelle page de son histoire avec, pour la première fois une accession en Ligue de son équipe de moins de 15 ans.
Un évènement majeur pour le club, les joueurs, entraineurs et dirigeants, mais aussi pour la région qui compte très peu d'équipes jeunes à ce niveau.

De leur côté, les U17 accèdent au plus haut niveau du District de l'Isère et évolueront la saison prochaine en D1.

Deux accessions qui permettent de mettre en valeur le travail fourni par tous, et confirment la priorité que représentent les jeunes au sein du club.

www.mostroisrivieres.fr

Tennis à Moidieu-Détourbe

Le printemps est là, le soleil est revenu, c'est le moment de reprendre les raquettes…..

L'objectif de l'association « Tennis à Moidieu-Détourbe » est de promouvoir le Tennis Loisir en proposant des tarifs très abordables, notamment pour les jeunes et pour les familles avec enfants.

Adhésions à l'association pour l'accès aux deux courts de Moidieu

Les tarifs annuels restent attractifs, car pas d'affiliation Fédération Française de Tennis.

Jeunes et étudiants : 23€, Adultes : 31€, Couples : 46€, Familles : 54€

Demi-tarif à partir du 1er juin.

L'association accepte le Pass'Sport du département de l'Isère (15€ de réduction pour les collégiens).

Les nouvelles adhésions pour 2019 peuvent être prises tous les dimanches matin, sur les courts de 11h à 12h, auprès de Guy Hollinger ou en l'appelant au 04 74 58 12 66.

Il est demandé aux adhérents qui ne reprendront pas d'adhésion en 2019 de bien vouloir rendre leurs cartes 2018 à Guy Hollinger, soit directement un dimanche matin sur les courts, soit en les mettant dans sa boite à lettres (1060 route des granges – un accusé de réception sera envoyé par mail)

Fête du Tennis – Mini tournoi le 15 juin 2019

Suite au succès rencontré en 2018, l'organisation du mini tournoi (pour enfants, jeunes, adultes) sera renouvelée. Il aura lieu sur toute la journée du samedi 15 juin 2019. Report au 22 juin en cas d'intempéries.
Les matchs en simples ou doubles auront lieu sous forme de super tie-breaks (matchs en 10 points).
Les concurrents, organisateurs, familles, pourront piqueniquer sur place.

La fin des matchs est prévue pour 18h. Les prix et récompenses seront remis à 18h30, lors d'un pot offert par l'Association "Tennis à Moidieu-Détourbe".

Renseignements et inscriptions d'ici le 8 juin auprès de Guy Hollinger.

Ce 18 Mai **les habitants du Hameau du Fonteneau à la Détourbe** ont célébré à leur manière "la Fête des voisins" cet évènement national qui suscite bien des engouements !
La météo étant annonçée capricieuse, nous avons anticipé en installant des chapiteaux muni de tout le confort pour nous permettre de boire et manger en toute convivialité, chacun ayant confectionné un mets de son choix. Par ailleurs, le hameau est doté d'excellentes pâtissières ! Pour notre plus grand plaisir...
Nous avons trinqué au verre de l'amitié en faisant plus ample connaissance, toute génération confondue.
Malgré de courtes averses, une partie de pétanque a été organisée et petits et grands ont joyeusement participé !
Cette manifestation a permis de réunir 32 personnes sur 40 conviées. Des retours positifs ont conforté l'initiative qui sera reconduite cet été afin de profiter de la saison estivale, des espaces et des absents du moment.

Notre conclusion en citation :

**"Un peu de joie, un peu de temps, un regard, un sourire aux gens,
arrêtes-toi de temps en temps, une porte s'ouvrira, maintenant."**

MOIDI 'FETE

Samedi 6 juillet

Place de la poste dès 18 h 30

apéro musical suivi d'un

Repas champêtre

sur réservation au café du mûrier ou en mairie

Ne pas jeter sur la voie publique

Inscription repas Moidi'Fête

Cuisseau de veau à la broche et pommes de terre sautées, Fromages du pays, Dessert

Nom: …… Prénom:……

Repas adultes: 14€x…… Repas enfant (- de 12 ans): 8€ x……

Total: ……€ Chèque à l'ordre du comité des fêtes

Organisé par le comité des fêtes

CCAS

Des élus et des membres du CCAS ont rendu visite à Paulette REY pour célébrer ses 90 ans.
Paulette a soufflé les bougies et un bouquet de 90 roses lui était offert par la CCAS.
Nous lui souhaitons encore de belles années entourée de sa famille.

ETAT CIVIL

Naissances :

11 Mars 2019 : **Adrien AMBROISE**
Fils de Fabrice AMBROISE et Christelle BOUIX

16 Mars 2019 : **Anna, Francisca, Jeanne PETIT**
Fille de Christophe PETIT et Laetitia GALLI

Décès :

Le 24 Janvier 2019 à VIF, ont eu lieu les funérailles de Mr Pierre PLACE.
Pierrot avait habité une trentaine d'années au village, au domicile de MME Odette PERNIN.

TALEAU DES CELEBRATIONS paroisses Ste Mère TERESA et Sanctus en VIENNOIS Juin 2019			
		Paroisse Ste Mère TERESA	Paroisse SANCTUS
Samedi 8 juin **(Pentecôte)**	18h30	Cour et Buis	St André le bas
Dimanche 9 juin	08h30		St Théodore
	09h30		St François
	10h30	Chonas l'Amballan_Eyzin-Pinet	St Maurice
	11h00		Pont-Evêque
	18h30		ND de Pipet
Samedi 15 juin	18h00		ND de l'Isle *(messe des malades)*
(Sainte trinité)	18h30		Ste Blandine *(messe « partage »)*
Dimanche 16 juin	08h30		St Théodore
	09h30		Septème
	10h30	Côtes d'Arey	St Maurice
	11h00	Estrablin *(avec catéchisme)*	
	18h30		ND de Pipet
Samedi 22 juin **(Saint Sacrement)**	18h30	Chaumont	St André le bas *(messe louange)*
Dimanche 23 juin	08h30		St Théodore
	09h30		St Martin
	10h30	Reventin _Moidieu	St Maurice
	11h00		Pont Evêque
	18h30		ND de Pipet
Vendredi 28 juin	18h30		St Théodore
Samedi 29 **(13ème Dim.ordinaire**	17h00		St André le bas *(messe louange)*
et Sacré Cœur de Jésus)	18h30	Jardin	
Dimanche 30 juin	08h30		St Théodore
	09h30		St Martin
	10h30	Montseveroux_Chaumont	St Maurice
	18h30		ND de Pipet

Tous les dimanches (sauf premier dimanche du mois) à 10h
une messe est célébrée à Notre Dame de l'Isle
sous forme extraordinaire du Rite Romain.

Paroisse Sanctus

Cure St Maurice 2 place St Paul 38200 VIENNE
paroisse.sanctus@orange.fr 04 74 85 60 28

Paroisse Ste Mère TERESA

854 rue des potiers 38780 ESTRABLIN La Rosière
paroissemereteresa@bbox.fr
Renseignements : 09 83 56 86 91 **Accueil :** lundi de 10h à 12h
Urgence : 06 50 45 50 34

A VOTRE SERVICE

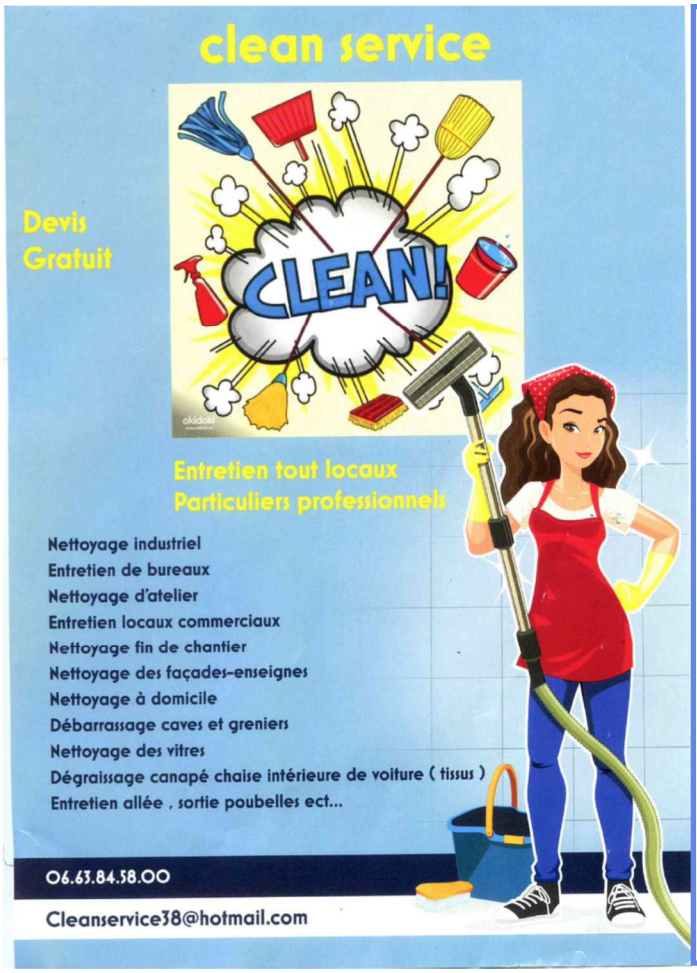

Jazz à Vienne part en ballade avec CARAVAN' JAZZ
Vendredi 5 Juillet à Eyzin Pinet
Rdv à partir de 19 h
En partenariat avec la commune de Moidieu-Détourbe

MANIFESTATIONS

Samedi 6 juillet	**MOIDI'FETE Feu d'artifice**	**Comité des fêtes Commune**	**Place de la poste**
Jeudi 25 juillet	Réunion après midi	Roses d'automne	Salle des fêtes
Jeudi 1 er Août	**Ciné été**	**Agglo et commune**	**Devant la mairie En cas de pluie Salle des fêtes**
Vendredi 2 Août au Lundi 5 Août	4 jours de la pétanque	Les Amis de la pétanque	Complexe sportif de l'AMBALLON
Dimanche 18 Août	**Thé dansant**	**Roses d'Automne**	**Salle des fêtes**

Retrouvez le planning détaillé des 30 séances Ciné été programmées et offertes cet été dans les 19 communes accueillantes de Vienne Condrieu Agglomération dans le flyer joint à cet écho municipal.

Tanguy, le retour

Durée : 1 h 33 | Genre : Comédie | Date de sortie : 10 avril 2019

Jeudi 1er août Moidieu-Détourbe
Esplanade de la mairie
à la tombée de la nuit

16 ans plus tard, Tanguy, qui a maintenant 44 ans, revient chez ses parents avec sa fille Zhu sous le bras car Meï Lin l'a quitté. Catastrophés de voir leur «tout-petit» dans cet état, Paul et Édith font tout pour lui redonner goût à la vie, sans réaliser que ce faisant, ils tressent la corde pour se pendre.
Car Tanguy recommence à se sentir bien chez ses parents…

INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE DE MOIDIEU-DETOURBE

Tél: 04 74 58 13 01 - Fax: 04 74 58 16 84
Email : contact@moidieu-detourbe.fr
Site : www.moidieu-detourbe.fr
Accueil téléphonique : le matin
<u>Ouverture au public</u> :
Mardi au Jeudi 10 h - 12 h
Vendredi : 10h - 12h et 15h - 18 h

AGENCE POSTALE

TEL : 04 74 58 13 99

Ouverture de
9 h à 12 h
Du Mardi au Samedi
Et de
14 h à 17 h
Le Mardi

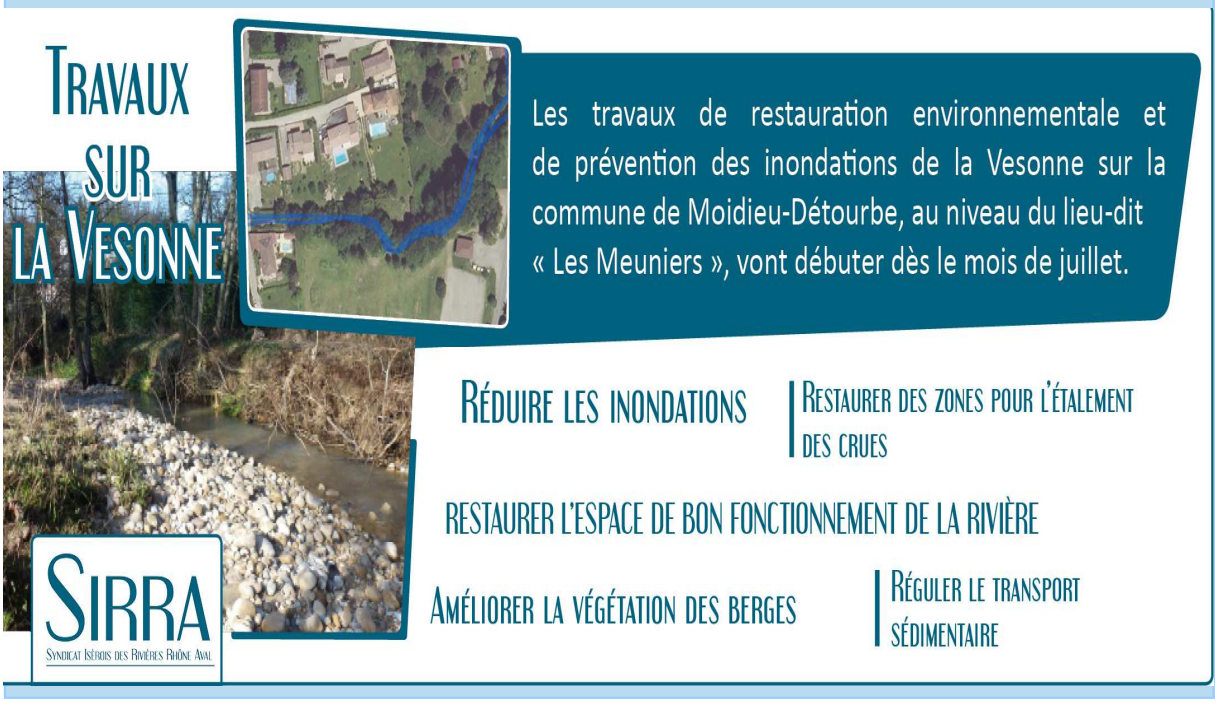

Fermeture exceptionnelle

de la MAIRIE au public

Vendredi 16 AOUT 2019

Précisions :

La future Micro Crèche qui ouvrira en janvier prochain dans notre commune sera gérée par Vienne Condrieu Agglomération.
Les personnes qui envisagent de candidater pour un emploi dans les crèches de VAC doivent adresser directement leur candidature à :
Direction des ressources humaines de Vienne Condrieu Agglomération
Espace Saint Germain - BAT ANTARES
30 Avenue Général Leclerc BP 263
38217 VIENNE CEDEX